



Seule solution pour gagner sur nos revendications : **Construire et amplifier notre mobilisation !**

La grève du 5 décembre a été une réussite. La suite pour maintenir la pression dans le cadre des discussions sur le projet de Loi de Finances était la grève intersyndicale prévu 4 février .

Malheureusement la majorité des organisations syndicales (exceptée la CGT et SUD) ont considéré qu'il était trop tôt pour cette date et ont décidé de la reporter. Pourtant, nous sommes loin d'avoir obtenu satisfaction sur nos revendications, maintenir la pression est primordiale !

→ **Revalorisation de nos salaires et traitements : on est loin du compte !**

Même si, suite à la décision de mobilisation du 5 décembre, la direction a concédé une augmentation de 1,75% applicable au 1^{er} janvier 2025 pour les agent.es de droit privé, **cette revalorisation est bien insuffisante et entérine une non augmentation des salaires en 2024. De plus, les grilles indiciaires des agent.es de droit public stagnent. Les pertes subies** au regard de l'évolution de l'inflation et des choix gouvernementaux de restreindre les rémunérations des agents dépendant de l'Etat **atteignent près de 15% pour les collègues de droit privé et plus de 20% pour les collègues de droit public.**

→ **Augmentation des effectifs à France Travail et arrêt du recours massif à l'externalisation et à la sous-traitance de nos missions :**

Même si le nouveau gouvernement est revenu sur la suppression des 500 postes à France Travail dans le Projet de Loi de Finances 2025, les annonces de baisse de budget de 5% sur les opérateurs publics font craindre de nouvelles coupes franches. Les conséquences de la mise en œuvre de la loi Plein Emploi, déjà inquiétantes en 2024, deviennent catastrophiques avec la mise en place des EDO et DPA.

La décision de la Direction Générale d'un redéploiement des effectifs par gain d'efficacité de 2900 postes d'ici 2027 suite aux réorganisations, à l'automatisation et à l'intelligence artificielle vont peser sur l'intensification du travail et la déqualification de nos métiers.

Le recours massif à la soustraitance montre une volonté de privatisation de nos missions pourtant essentielles pour les usager.es. Les risques sur nos emplois sont loin d'être écartés !

→ **La précarité comme variable d'ajustement des effectifs : ça suffit !**

Nous sommes en attente des plafonds d'emploi qui s'imposeront à tous les établissements de France Travail en 2025. Pourtant, certaines Direction Régionales ont commencé à anticiper les décisions de suppression de postes : absence de CDI proposé à nos collègues en CDD, annonce de leur fin de contrat quelques jours avant le terme, prolongation de seulement 3 mois. Aucune politique de CDIation n'est mise en œuvre par nos directions alors que plus de 13% de nos collègues sont en contrat précaire. Un comble pour France Travail !

→ **L'abrogation de la loi Plein Emploi !**

La CGT, dans son ensemble, **exige l'abrogation de la Loi Plein emploi**. Nous refusons les politiques qui sacrifient nos missions et les droits sociaux sur l'autel de la performance économique. Nous refusons la généralisation de la précarité pour toutes et tous. Nous continuons à œuvrer à un appel à l'unité et à la solidarité auprès de tous les opérateurs impactés par la Loi Plein Emploi.

Par ailleurs, la lutte contre cette loi nous conduit à construire cette lutte avec tous **les acteurs impactés par la Loi Plein Emploi (Missions Locales, Conseils Départementaux, Cap emploi...)**.

La CGT France Travail considère que nous devons de toute urgence continuer notre mobilisation. Nous sommes déterminés à maintenir le cadre unitaire ayant permis une grande mobilisation des agents.

Mobilisons-nous, toutes et tous, ensemble pour construire la prochaine grève !

Pour nos Missions, nos Métiers, nos Conditions de travail, nos Emplois !

Participez à la construction du rapport de force ! Syndiquez-vous !